

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP. : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.  
PARIS : HAVAS et C<sup>e</sup>, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
RECLAMES — ..... 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.									
Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		Arrivées à					
11 h. 16 <sup>m</sup> matin.	4 h. 40 <sup>m</sup> matin.	6 h. 45 <sup>m</sup> matin.	VILLENEUVE-SUR-LOT	7 h. 17 <sup>m</sup> matin.	AGEN	9 h. 16 <sup>m</sup> matin.	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
5 h. » soir.	1 » 00 » soir.	2 » 41 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 20 <sup>m</sup> soir.	11 h. 42 <sup>m</sup> matin.	9 h. 52 <sup>m</sup> matin.	12 h. 51 <sup>m</sup> matin.
10 h. 21 »	5 » 45 » »	7 » 39 » »	9 » 22 » »	9 » 41 » »	—	—	8 h. 8 <sup>m</sup> soir.	5 » 52 <sup>m</sup> soir.	4 » 39 <sup>m</sup> »
		Train de marchandises facultatif : {Départ de Cahors — 5 h. « <sup>m</sup> matin. Arrivé à Cahors — 8 h. 56 <sup>m</sup> soir.		Train de foire. {Départ de Libos. — 7 h. « <sup>m</sup> matin. Arrivée à Cahors. — 9 h. 15 <sup>m</sup> matin.					

Cahors, 22 Juin.

Voici l'exposé des motifs et l'article unique du projet relatif à l'amnistie dont il a été donné lecture à la Chambre par le président du conseil :

**M. le Président du conseil :** Messieurs, depuis les paroles que le gouvernement a prononcées devant la Chambre des Députés, le 13 février dernier, un mouvement considérable s'est fait dans les esprits en faveur de l'amnistie. Ce mouvement plus rapide que nous-mêmes ne l'avions prévu, a été accéléré par un certain nombre d'incidents récents.

Le calme inébranlable de la population parisienne en présence d'excitations séditieuses, l'élection de Lyon qui a été le triomphe de la légalité (applaudissements à gauche et au centre), enfin les approches de la fête nationale du 14 juillet (nouveaux applaudissements) ont déterminé dans les cœurs un vif sentiment de confiance et un besoin général d'apaisement. (Applaudissements.)

Le devoir des gouvernements sages n'est pas de résister systématiquement à ces manifestations de l'opinion (très bien ! très bien) ; mais de les observer avec soin et d'y céder à temps quand les intérêts du pays ne sont pas exposés à en souffrir. (Applaudissements.)

Voilà est le cas aujourd'hui. L'amnistie, dans notre conviction profonde, peut être prononcée sans qu'il en résulte aucun péril pour la société. Les hommes qu'il s'agit de laisser rentrer sur le sol natal seront moins dangereux au dedans qu'au dehors (très bien ! très bien !), et plus on les verra de près, moins on leur attribuera d'importance. D'ailleurs, le gouvernement est assez fort pour maîtriser toutes les tentatives d'agitation, de quelque part qu'elles viennent à se produire. (Vifs applaudissements.)

Il n'est pas à craindre qu'on se méprenne sur la signification d'une pareille mesure. Nos sentiments sont connus. Jamais nous ne pactiserons avec le désordre. Jamais nous ne réhabiliterons des crimes qui ont soulevé toutes les consciences, et dont l'éternité ne peut s'expliquer que par les effroyables circonstances qui les ont vu naître. (Très bien ! très bien !)

Ce n'est pas à votre justice que nous nous adressons, mais à votre élévation. Nous faisons appel aussi à des considérations d'ordre supérieur qui, à certaines heures, tiennent aux assemblées politiques des résolutions d'un caractère exceptionnel. Fermant les yeux sur l'indignité d'un trop grand nombre, nous vous demandons, pour tous indistinctement, le pardon et l'oubli. (Applaudissements.)

Nous vous demandons, après dix ans, de compléter l'œuvre que vous avez déjà accomplie aux trois quarts et qui ne saurait indéfiniment demeurer inachevée. (Très bien ! très bien !)

Une adhésion de votre part, nous ne l'ignorons pas, nous créera de grands devoirs. En retour de votre confiance, nous aurons à répondre doublement de la paix publique. Nous n'y faillirons pas. Nous sentons notre courage à la hauteur de la tâche, et en nous mains le dépôt de l'autorité sera intact et respecté. (Applaudissements.)

Nous espérons, Messieurs, que vous vous associez à nos vœux, et que vous voudrez bien ratifier le projet de loi que nous avons l'honneur de vous présenter.

### PROJET DE LOI

Article unique. — L'amnistie est accordée à tous les condamnés pour crimes et délits se rattachant aux insurrections de 1870 et 1871, ainsi qu'à tous les condamnés pour crimes et délits politiques ou pour crimes et délits de presse commis jusqu'à la date du 14 juillet 1880.

Le président de la République, JULES GRÉVY.

(Applaudissements bruyants et prolongés à gauche et au centre.)

M. le président du conseil a demandé l'urgence, qui a été votée.

La Commission a été nommée hier lundi dans les Bureaux de la Chambre. (Voir les Dépêches.)

L'amnistie est faite. Tel est le cri poussé par tous les journaux. Nous n'avons pas besoin de redire comment nous envisageons cette mesure, qui est véritablement une amnistie complète assez large pour satisfaire les plus exigeants. Personne n'est excepté, ni les assassins, ni les incendiaires. La mesure s'étend à tous les crimes et délits « se rattachant aux insurrections de 1870 et de 1871 ; » peu importe que ce soient des crimes et délits politiques ou de droit commun. Elle comprend également tous les crimes et délits politiques et tous les crimes et délits de presse commis jusqu'à la date du 19 juin 1880. M. le duc de Padoue sera tout étonné de partager avec M. Blanqui et M. Trinquet les faveurs du ministère et de la Chambre.

On attribue unanimement l'amnistie à la volonté de M. Gambetta. On prononce son nom dans la presse de toutes les couleurs.

Quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, de quelques phrases sonores et de quelques déclarations de fermeté que l'on enveloppe le dépôt d'une proposition d'amnistie, personne ne s'y trompe : c'est une concession aux sommations de la démagogie, c'est un pas de plus fait par la République dans la voie qui mène au radicalisme ; c'est une nouvelle étape fournie sur une route où nous n'avons déjà que trop avancé depuis un an. Voilà la signification politique de l'amnistie ; voilà ce que ni banalités ni déclamations ne réussiront à dissimuler.

### On lit dans le Parlement :

L'exposé des motifs constate qu'il s'est fait dans les esprits un grand mouvement en faveur de l'amnistie, que l'élection de Lyon et l'approche de la fête du 14 juillet ont donné une nouvelle impulsion à ce mouvement. Où donc, s'est-il produit ce mouvement dont on nous parle ? A Paris, à Lyon, à Besançon, dans quelques grandes villes. Mais dans tout le reste de la France, partout où des élections partielles se sont faites depuis le mois de janvier, soit pour le Sénat, soit pour la Chambre, où donc le pays a-t-il manifesté le désir de voir rentrer chez lui, investis de la plénitude de leurs droits politiques, les hommes qui l'ont humilié, meurtri, ensanglanté il y a neuf ans, à la face d'un ennemi victorieux ? Où donc a-t-il exprimé la volonté d'associer à la fête nationale du 14 juillet, célébrée pour la première fois, ceux qui ont brûlé l'Hôtel de Ville ?

Le Journal des Débats fait contre mauvaise fortune bon cœur. Il termine ainsi :

Pour notre compte, on nous a reproché de nous résigner à l'amnistie « avec toute la mauvaise grâce imaginable. » C'est la vérité ; nous ne saurions faire gracieux visage à aussi vilain jeu. Voilà pourquoi il nous tarde qu'on en finisse, et nous répéterons le mot de toutes les fâcheuses besognes : Faites vite !

Le Soleil partage à peu près le même avis :

Il n'était plus possible à M. de Freycinet de reculer l'heure de l'amnistie ; nous ne pouvons donc le blâmer d'avoir présenté à la Chambre, un projet que tant de circonstances récentes lui imposaient comme une nécessité politique, à laquelle il ne pouvait plus échapper. Il l'a fait d'ailleurs, sans élan de cœur comme sans hardiesse d'initiative.

Est-ce que M. de Freycinet a jamais su ce que c'était qu'un élan du cœur, que de la hardiesse d'initiative, en matière politique. Cela ne s'apprend pas à l'École polytechnique. On devient ingénieur

par le travail et par l'étude. On naît homme d'Etat. Vit-on jamais une aussi pitoyable façon de gouverner. Tout le monde sait aujourd'hui, par les indiscrétions et par les confidences de ses amis, de ses officieux, de ses prôneurs, que le président du conseil ne sera, dans cette grave circonstance, que l'exécuteur des volontés du président de la Chambre.

Chacun le dit et personne ne l'ignore, c'est M. Gambetta qui a converti M. de Freycinet à l'amnistie.

Le Français est plein de verve et de bon sens dans les lignes qui suivent :

Honneur au conseil municipal de Paris ! honneur à M. Yves Guyot, à M. Cadet, à M. Harant, à M. Kryznowsky, dit Sigismond Lacroix ; honneur à M. Braleret, honneur à M. Marais, honneur à M. Levrault ! Ils ont vaincu le ministère : le président du conseil voulait leur résister, il leur cède. Le ministre de l'instruction publique s'était avisé de combattre l'amnistie ; moyennant quelques injures que les journalistes inspirés par le conseil lui ont jetées, M. Jules Ferry est venu à résipiscence. L'amiral Jauréguiberry passait pour disposé à tenir tête à l'orage ; on disait que dans sa carrière de marin, il en avait bien vu d'autres ; réflexion faite, le ministre de la marine abaisse son pavillon devant les amis de M. Humbert. L'amnistie est décidée, l'amnistie entière, complète sans exception ni réserve, l'amnistie dont ne voulait jamais entendre parler M. Dufaure, l'amnistie que M. Le Royer et ses collègues combattirent comme excessive, l'amnistie contre laquelle M. Leblond et M. Andrieux firent successivement des rapports mémorables, l'amnistie exigée avec tant d'impertinence par M. Rochefort, tant de rage par les Vallés, les Félix Pyat, les Trinquet et tous leurs complices, l'amnistie plénière, c'est-à-dire la réhabilitation de la Commune ! Jamais le conseil municipal de Paris n'avait obtenu pareille victoire. S'il n'en est pas satisfait, quelle serait donc son ambition ?

### ÉLECTION DE TRINQUET.

Election d'un conseiller municipal dans le quartier du Père Lachaise :

M. Trinquet, 2,338 voix (élo). M. Letaille, 1,880.

On lira plus loin, aux Dernières nouvelles, les conséquences de cette élection au point de vue de l'amnistie. Nous serons certainement tenus au courant de cette grave question jusqu'au moment de mettre sous presse.

La première impression, quand on a connu l'élection, c'est que le centre-gauche du sénat rallié à l'amnistie reviendrait à l'hostilité qu'il avait d'abord manifestée. On pensait même que le groupe des opposants augmenterait à la Chambre des députés.

Mais ce n'est pas là le fait caractéristique. Ce qui frappe tout le monde à Paris, sénateurs, députés, opinion publique, c'est que la nomination de Trinquet est un échec personnel pour M. Gambetta. Son journal avait patronné M. Letaille, radical très avancé. Or M. Letaille a échoué malgré une visite de M. Gambetta à deux pas du quartier du Père Lachaise, la veille de l'élection.

D'après le Soleil, il est certain que, si Rochefort se présente l'an prochain à Belleville, contre M. Gambetta, Rochefort sera élu.

M. Gambetta a suivi pendant assez longtemps une politique, qui était loin de faire prévoir les fautes commises depuis quelques mois.

Les intransigeants, qui sont la véritable armée républicaine, lui signifient qu'ils ne sont plus avec lui, et il perd chaque jour les grandes chances qu'il a eues de se faire suivre par le parti modéré de la République.

La discussion du budget a lieu depuis plusieurs jours, à la Chambre des députés, avec une précipitation déplorable. Aucune question n'est plus intéressante pour le pays, mais elle est dépourvue d'agrément.

Les hommes superficiels trouvent beaucoup plus facile de crier contre la liberté religieuse, de dénoncer les petits fonctionnaires, et de préparer ainsi par l'intimidation leur retour dans la Chambre prochaine. Il est à regretter que les hommes de valeur et de bon sens n'essayent pas d'empêcher un tel abandon des grands débats financiers, qui ont honoré tant d'assemblées précédentes.

### SÉNAT

Séance du 21 juin.

Grande agitation causée par l'amnistie.

Le centre gauche s'est réuni pour examiner encore cette question, mais pas de décision prise ; il attendra le vote de la Chambre pour se résoudre.

La proposition Dufaure est distribuée. On en parle beaucoup.

Si les termes de l'article 6, qui contient tout le principe de la loi, étaient adoptés, les associations religieuses seraient possibles : elles n'auraient à faire qu'une simple déclaration.

M. Léon Say préside.

Sur la première délibération de la loi relative à l'aumônerie militaire, le président a dû demander au Sénat s'il prononcerait l'urgence, la Chambre des députés l'ayant prononcée. (Vives réclamations à droite.)

Après deux épreuves, on procède au scrutin. L'urgence est votée par 140 voix contre 119.

### Informations

On lit dans le Mot d'ordre :

« Samedi à 11 h. 1/2 du soir, M. Gambetta accompagné de M. Ch. Quantin, s'est rendu à l'Elysée Mémilmontant où avait lieu une fête de nuit au bénéfice de l'école libre, gratuite et laïque du 20<sup>e</sup> arrondissement. Des son entrée les cris de : Vive l'amnistie sont partis de tous les points de la salle, mêlés aux cris de : Vive Gambetta !

» M. Gambetta a répondu en prononçant un discours de quelques minutes dans lequel il a dit que l'amnistie avait sans doute divisé les républicains, mais qu'il fallait lui tenir compte des difficultés qu'il avait rencontrées sur sa route, que jamais il ne revenait en arrière attendant le moment opportun de planter son drapeau. Ensuite M. Gambetta a invité les assistants à retourner à leurs jeux en disant : Je ne suis pas venu pour faire un discours. »



Les séances de la conférence de Berlin, marchent assez favorablement, comme on le prévoyait. Il n'y a véritablement, dit le *Journal des Débats*, qu'une seule éventualité qui, si elle venait à se produire, pourrait compromettre les travaux de la Conférence, c'est celle d'un désaccord entre les puissances. On dit, par exemple, que l'Autriche serait opposée à un trop grand agrandissement de la Grèce. Or, lorsqu'on songe que les combinaisons les plus favorables aux Hellènes, celles qui englobent les villes de Janina et de Larisse, ne donnent aux Grecs qu'un supplément de population évalué à 350.000 habitants, on ne peut pas s'arrêter à l'idée que l'Autriche pourrait prendre ombrage d'un accroissement de forces si peu considérables. Quand la Grèce aura obtenu tout ce qu'elle demande, elle comptera, en tout, à peine 2 millions d'habitants. Avant dix ans peut-être la population de la Bosnie et de l'Herzégovine aura dépassé ce chiffre. L'accord si heureusement établi sur cette question, entre l'Angleterre, l'Italie, la France et sans doute l'Allemagne ne sera pas troublé; les autres puissances s'y rallieront, et on donnera à la Grèce les satisfactions auxquelles elle a droit et qui lui ont été promises.

Un arrêté du 1<sup>er</sup> juin 1851 prescrivait que chaque année, le 14 juin, aurait lieu en Algérie un fête en l'honneur de l'anniversaire de la prise d'Alger. Cet arrêté vient d'être rapporté par M. Albert Grévy. M. le gouverneur civil a jugé qu'« aujourd'hui, un demi-siècle après la prise d'Alger, la célébration solennelle de cet anniversaire n'a plus les mêmes raisons d'être. » La fête du 14 juin sera remplacée par la fête du 14 juillet. Il paraît que, même près d'un siècle après la prise de la Bastille, la célébration de cet anniversaire a toujours les « mêmes raisons d'être. »

Extrait de l'*Ami du peuple*, n° 580 :

... Lorsqu'un concours inouï de circonstances eut fait tomber les murs mal défendus de la Bastille, malgré les efforts d'une poignée de soldats et d'une troupe d'infortunés, la plupart allemands et presque tous provinciaux, les Parisiens se présentèrent devant la forteresse; la curiosité seule les y amena...

Signataire?... MARAT!

Le général Cialdini est nommé de nouveau ambassadeur d'Italie en France.

Le 2 juin, un événement grave s'est passé à Tripoli et a vivement ému la colonie européenne.

Dans la nuit 1<sup>re</sup> au 2, le cimetière chrétien a été saccagé par des musulmans fanatiques: la chapelle des morts a été pillée, les tableaux de la vierge enlevés et la tombe dans laquelle était enterré un matelot français du vaisseau le *Magenta* de l'escadre venue ici il y a quatre ans, mise à découvert.

A la première nouvelle, le consul général de France accompagné du préfet apostolique, s'est transporté au cimetière pour constater l'injure faite à la France et à la religion chrétienne. On a trouvé dans la chapelle un amulette qui a fait découvrir les auteurs de cette profanation; il contenait un talisman sur lequel était inscrit le nom d'un soldat turc.

Après cette enquête, le représentant de la France, sous le protectorat duquel est placé le culte chrétien, s'est rendu chez le pacha. Les soldats qui avaient commis la profanation étaient déjà arrêtés; amenés devant M. Féraud, ils ont avoué leur crime sacrilège. Alors, dans un langage très énergique, le consul général a reproché sévèrement au pacha ce qui venait de se passer.

Il a rappelé que les soldats français avaient versé leur sang en Crimée pour la défense de la Turquie; il a demandé une réparation éclatante et immédiate pour la violation d'un lieu sacré pour tous et pour l'insulte faite à la tombe d'un marin français.

Le Liva-Pacha et ses officiers en grande tenue, escortés des troupes de la garnison, sont allés, une heure après, au consulat général, prendre M. Féraud et l'ont accompagné, en pompe au cimetière. On a refait la cérémonie de l'enterrement du matelot, sur le cercueil duquel était étendu le drapeau national. La bénédiction a été donnée par le R. P. Capucin, pré-

fet apostolique. Les soldats turcs, coupables du sacrilège, ont rétabli de leurs mains la tombe profanée.

Cette réparation exigée dans la journée même de l'insulte a produit le meilleur effet aussi bien chez les musulmans que chez les chrétiens, dont la majeure partie est composée d'Anglo-Malgais, qui se seraient vengés en jouant du couteau, si la satisfaction n'avait été immédiate.

Pendant la cérémonie au cimetière, le pavillon flottait à mi-mât sur le consulat général de France. Il n'a été hissé qu'à la rentrée de M. Féraud au consulat.

Il paraît que les journaux radicaux ont noté avec quelque indignation et surtout beaucoup de dépit l'avant-dernière séance de la conférence des avocats stagiaires de Paris. A une majorité considérable, cette conférence a adopté une résolution tendant à la responsabilité criminelle des fonctionnaires qui participeraient à l'exécution des mesures d'expulsion édictées contre les congrégations religieuses.

La même conférence a adopté, à une majorité également considérable, une résolution ainsi conçue :

« Le refus par l'un des époux de procéder à la célébration religieuse du mariage, est un motif suffisant de séparation de corps. »

Les radicaux, dans les dernières années de l'empire, aimaient à constater comme un pronostic favorable les tendances démocratiques du jeune barreau. Ils doivent être quelque peu préoccupés des dispositions libérales et conservatrices qui se produisent en ce moment.

Le *Nouveliste de Rouen* annonce qu'à la suite d'un article diffamatoire et calomnieux, paru dans le dernier numéro du *Corsaire* contre le cardinal de Bonnechose, l'auteur de l'article aura à répondre devant la justice qui sera saisie par une plainte au parquet.

Le numéro dont il s'agit a été distribué gratuitement au Havre, où le cardinal-archevêque de Rouen se trouvait en visite pastorale.

### Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

La commission de la loi sur la chasse a repoussé par 6 voix contre 4, la proposition de M. Chavoix, tendant à la suppression du permis et à l'établissement d'un droit de 1 fr. 50 par fusil simple et de 3 fr. par fusil double.

La commission semble favorable à un abaissement de 10 fr. sur les permis de chasse, qui seraient ainsi ramenés à 15 fr. au lieu de 25.

M. le ministre des travaux publics vient d'adresser aux préfets une circulaire contenant des instructions au sujet des travaux publics à exécuter par voie de marché de gré à gré ou par voie d'adjudications restreintes.

Ces instructions ont pour but de préciser la portée et le mode d'application des articles 69, paragraphe 5, et 71 du décret du 31 mai 1862, sur la comptabilité publique.

Le conseil supérieur de l'instruction publique, après avoir adopté le règlement pour l'enseignement primaire, a abordé l'examen du programme du baccalauréat. Voici les décisions qui ont été prises :

« Les épreuves de la première série sont :

1° Une version latine (à partir de la session de juillet-août 1883). Cette version sera faite sans dictionnaire, à l'aide d'un simple lexique ou vocabulaire qui sera mis à la disposition du candidat par la Faculté.

« Une composition française sur un sujet de littérature ou d'histoire. (Pour cette composition, l'usage de tout livre et dictionnaire est interdit).

« Un thème allemand ou anglais. (A partir de la session de juillet-août 1883, le candidat ne pourra se servir que d'un simple lexique).

« Les épreuves de la deuxième série ne peuvent être subies qu'un an après que le candidat a subi avec succès celles de la première série.

« L'intervalle compris entre la session d'octobre-novembre et celle de juillet-août compte pour une année. »

### Cour d'Assises de Lot-et-Garonne.

AFFAIRE FOISSAC. — *Détournements.*

Déjà, une première fois, la Cour d'assises du Lot, siégeant à Cahors, a eu à s'occuper de cette affaire dans la session du mois de février dernier; mais alors deux accusés étaient devant le jury: c'étaient les nommés Foissac, Jean-Alexis, ex-brigadier à l'octroi de Cahors, âgé de 46 ans, et Bastide, receveur dans la même administration.

Tous les deux furent reconnus coupables des détournements qui leur étaient incriminés et Bastide seul obtint le bénéfice des circonstances atténuantes.

D'après le verdict du jury, la Cour condamna Foissac aux travaux forcés à perpétuité, et Bastide à deux ans de prison.

Foissac se pourvut en cassation. La Cour suprême cassa l'arrêt de la Cour d'assises du Lot, et renvoya l'affaire devant la Cour d'assises du Lot-et-Garonne.

Elle est venue aux audiences des 18 et 19 juin.

M. Paul Aubert, procureur-général, occupe le siège du ministère public.

M<sup>e</sup> Lurgoie, du barreau de Cahors, qui a assisté Foissac, lors de sa première comparution à Cahors, lui prête aujourd'hui encore le concours de sa parole.

Nos lecteurs savent les charges qui pèsent sur l'accusé, nous n'y reviendrons pas. L'audience du 18 a été remplie par l'audition des témoins.

Dès l'ouverture de l'audience du 19 juin la parole a été donnée à M. le procureur général.

L'honorable organe du ministère public a développé les charges réunies contre l'accusé et, tout en demandant un verdict de culpabilité contre Foissac, il ne s'est pas opposé à l'admission des circonstances atténuantes.

M<sup>e</sup> Lurgoie, défenseur de Foissac, a pris ensuite la parole.

Suivant pas à pas le ministère public, l'honorable défenseur a, dans une habile et brillante plaidoirie, battu en brèche toutes les charges portées contre son client.

Il termine en demandant un verdict d'acquiescement en faveur de Foissac, qui, d'après lui, n'est qu'une victime innocente de cette rumeur publique qui s'acharne toujours après tout homme arrivé par son travail ou son intelligence à se créer une situation au-dessus du milieu où il est né.

Malheureusement pour son client, le jury du Lot, dit-il, s'était laissé gagner par cette influence et montré impitoyable. Dès le lendemain, comprenant son erreur, voulut-il la réparer et il signa un recours en grâce.

Mais ce n'est pas de la pitié qu'il demande pour son client, c'est un verdict d'innocence.

Après le résumé du président, le jury est entré dans la chambre de délibération. Il en sort au bout d'un quart d'heure rapportant un verdict de culpabilité mitigé par les circonstances atténuantes.

En conséquence, la Cour a condamné Foissac à la peine de 5 ans de prison, 200 fr. d'amende, et l'a déclaré incapable de remplir à jamais une fonction publique. (*Journal de Lot-et-Garonne*)

### Le prix de l'institut

L'académie des sciences morales et politiques dans sa séance de samedi, 19 juin, a rendu son jugement dans le concours du prix du budget qui avait pour sujet: L'EXTRADITION: exposer la matière de l'extradition des malfaiteurs. Rechercher comment le principe de l'extradition s'est successivement développé, etc. — L'académie a décerné le prix de la valeur de 1,500 fr. à M. Marie-Clément, Paul-Bernard, conseiller à la Cour d'appel de Dijon, auteur du mémoire inscrit sous le N° 10, et portant pour épigraphe: *Il se faut entraider, c'est la loi de la nature* (La Fontaine). Elle a décerné un second prix de la valeur de 1,200 francs à M. Etienne Metman, substitut du procureur général à Orléans, auteur du mémoire inscrit sous le N° 5, et ayant comme devise: *Est quidem lex vera, recto ratio, natura congruens*. — L'académie a en outre accordé deux mentions honorables, la première au mémoire inscrit sous le N° 14 avec l'épigraphe: *Damus civi jus competere exigendi a civitate ut ipsum defendat*. — la seconde au mémoire portant le N° 6 ayant comme devise: *Juri prudentia est divinarum atque humanarum rerum notitia etc.* — Les plis cachetés qui accompagnaient ces deux

derniers mémoires ne seront ouverts que lorsque les auteurs se seront fait connaître.

Le lauréat M. Bernard Clément est le frère du directeur de la succursale de la Banque de Cahors, récemment appelé à Niort, qui a laissé parmi nous de si bons souvenirs.

Le *Messenger* de Toulouse annonce que les ouvriers forgerons de cette ville viennent de se mettre en grève. Ils demandent une augmentation de salaire et une heure de moins de travail.

On écrit de Rodez :

« Un terrible accident a mis en émoi il y a quelques jours toute la population de Barriac, canton de Bozouls. Plusieurs ouvriers étaient occupés à démolir un mur de l'ancien château du village, lorsque tout à coup ce mur s'est écroulé, ensevelissant sous les décombres plusieurs ouvriers, le curé de la paroisse qui les surveillait et sa domestique. Les voisins ont pu retirer le curé du milieu du débris; sa domestique et plusieurs ouvriers y sont encore ensevelis.

« A l'heure où la nouvelle a été transmise à Rodez, la population de Barriac, accourue sur le lieu de l'accident, se refusait à continuer le sauvetage, du nouvel éboulement paraissant imminent. »

Un duel a eu lieu dans la Dordogne, le 17 courant, entre M. Alcide Dusolier et M. Louis Réjou; le premier s'était trouvé offensé par un article paru dans l'*Union nontronaise* du 12 juin.

La rencontre a eu lieu au pistolet.

M. Louis Réjou, désigné par le sort, a tiré le premier, sans résultat. M. Alcide Dusolier a refusé alors de tirer sur son adversaire désarmé. Les témoins ont déclaré l'honneur satisfait.

On nous raconte, dit le *Journal d'Agen*, un drame des plus extraordinaires, dont les acteurs appartenaient tous à notre ville.

Le voici: En 1870, le nommé T... mobile du Lot-et-Garonne, fut fait prisonnier par les Prussiens et mis en route pour l'Allemagne.

Une nuit, pendant le voyage, T... essaya de s'évader, en tuant une sentinelle prussienne.

La tentative ne réussit qu'à demi: la sentinelle seulement blessée donna l'alarme. T... fut repris, jugé et condamné à mort. Mais, en rentrant au cachot, on se trompa de cellule, et ce fut un autre malheureux soldat, condamné à 10 ans de forteresse, qui fut exécuté à sa place.

Durant ces dix années, T... n'avait jamais donné de ses nouvelles, craignant qu'on en vint à découvrir l'erreur à laquelle il devait la vie. Sa femme, car il était marié au moment de son départ, avait écrit au ministre de la guerre et en Allemagne, et en avait reçu cette réponse bien nette: « T... a été fusillé pour tentative de meurtre sur une sentinelle prussienne. »

Or, T..., qui a fini son temps de forteresse, est arrivé aujourd'hui à Agen.

Mais voici où l'histoire se complique.

Sa femme le croyant mort, s'est remariée et a eu un enfant de son second mari.

Nous croyons pouvoir garantir l'authenticité de cette curieuse histoire, dont nous ferons connaître le dénouement.

On écrit de Boulogne-sur-Mer, 18 juin :

Une effroyable détonation suivie d'une commotion violente jetait hier soir, vers huit heures, l'effroi dans la paisible population ouvrière de Capécure. On croyait à un tremblement de terre.

La chaussée qui s'étend par la rue Alexandre-Adam, de la rue Henriville à la place de Capécure, était solevée sur une longueur de six cents mètres. Les pavés lancés en l'air ricochaient en retombant d'une façon bizarre; des pans de voûte étaient transportés sur le trottoir, des plaques d'égout en fonte s'élevaient en l'air en tournoyant à une hauteur de trente mètres, des enfants étaient jetés hors de leur lit, des personnes étaient renversées. Un ouvrier, lancé à la hauteur de deux mètres, est retombé à plat ventre. Quant à la chaussée, elle est littéralement broyée. A travers les excavations on aperçoit la maçonnerie souterraine réduite en poudre.

Une explosion avait eu lieu dans le tuyau du grand égout de la ville.



Quelle en est la cause? C'est ce qu'il serait difficile d'établir. Les uns disent que le grand égout étant touché, les gaz délétères qu'il renfermait ont fait explosion; d'autres l'attribuent à une fuite dans les tuyaux du gaz d'éclairage; ce qui le ferait supposer, c'est que ces tuyaux traversent l'égout, et qu'après l'explosion, on a senti une forte odeur identique à celle du gaz bydrogène. Les dégâts s'élèvent à 300,000 francs.

**THÉÂTRE DE CAHORS.**

La représentation de *Charles VI* est une des plus belles qui aient été données sur la scène cadorcienne. L'œuvre patriotique de MM. Delavigne, animée par la puissante musique d'Halévy, a trouvé dans la troupe de M. Gilbert, des interprètes dignes d'elle.

Pourquoi faut-il que la partie du public cadorcien qui devrait prêcher d'exemple, ne sache pas mieux profiter des rares bonnes fortunes qui lui sont offertes? Où est donc cette génération de 1850 si passionnée pour le théâtre, et qui savait si bien encourager les artistes?

Qu'est-ce qui pourrait, aujourd'hui, secouer cette indifférence qui, en toute occasion, se manifeste et semblerait prouver que toute passion élevée, tout entraînement vers les beautés artistiques n'existe plus chez nous?... Nous ne savons. Le fait est que des vides désolants pour les directeurs qui viennent tenir notre scène, se produisent au théâtre, tandis que les cafés-concerts regorgent de spectateurs. Nous constatons simplement cette tendance, laissant aux philosophes le soin d'en déduire toutes les conséquences.

Revenons à cette délicieuse soirée de samedi, qui a été un vrai triomphe pour les principaux interprètes de *Charles VI*.

M<sup>lle</sup> Peyret, nos éloges les plus sincères. On ne saurait mettre au service des grands maîtres, plus d'étude, de science et de respect. Ce ne sont pas des vocalises insensées et prétentieuses qui, placées à faux, ôtent toute mélodie à la phrase musicale; c'est le chant simple, observateur scrupuleux de la partition, servi par une voix fraîche, bien timbrée, vibrante et douce, d'une homogénéité parfaite, alliant les sons graves du meilleur contralto, au soprano le plus élevé.

M<sup>lle</sup> Peyret a dit, en cantatrice accomplie, la délicieuse ballade *Chaque soir, Jeanne sur la plage*, du quatrième acte. Renouvelée presque à chaque acte, l'ovation faite à M<sup>lle</sup> Peyret a été complète.

Nos compliments à M. Gilbert. Quel comédien consommé! disait-on de toutes parts. Cet excellent artiste a donné, en effet, au personnage de Charles VI un relief extraordinaire. Nous doutons que le côté tragique de ce rôle soit mieux rendu sur aucune scène; à quel avenir M. Gilbert ne pourrait-il prétendre, si sa voix avait toutes les richesses de son tempérament dramatique. On a vivement applaudi M. Gilbert et c'était justice. Espérons qu'un public d'élite et nombreux, viendra l'entendre ce soir dans un de ses meilleurs rôles, *Rigoletto*.

M. Desuitem a mis au service du vieux soldat Raymond, toutes les ressources de sa forte voix de basse, et les spectateurs lui ont fait, comme dans le cardinal Brogni de la *Juive*, un accueil des plus flatteurs. Un peu plus de modération et de mesure pour ne pas troubler l'harmonie des morceaux d'ensemble, et tout sera pour le mieux dans le meilleur des quatuors.

M. Petrossini a tenu dignement le personnage sacrifié du Dauphin. Les grands rôles du répertoire que nous allons successivement entendre, nous permettront d'apprécier les qualités de ce premier ténor dont la fatigue des cordes vocales n'est, espérons-le, que momentanée. Du reste, M. Petrossini est un chanteur expérimenté, on le voit à première audition. Nous l'engageons cependant à ménager un peu mieux ses transitions de la voix blanche à la voix de poitrine.

M<sup>lle</sup> Arquier est une fort belle personne sous les traits de la reine Isabeau de Bavière, et certes elle n'aurait pas déparé la cour du vieux roi Charles VI où probablement, à cette époque de guerre et de trahison, on ne s'amusait pas à chanter.

En somme, très-beau spectacle. Nos félicita-

tions à M. Gilbert qui mérite, pour ses efforts de décentralisation artistique, toute la bienveillance du public et de l'administration de la ville.

DIRECTION DE M. GILBERT.  
Spectacle du mardi 22 juin,

**Rigoletto.**

Opéra en trois actes, Verdi.  
Bureaux à 7 heures et demie. — Rideau à 8 heures.

**DICTIONNAIRE DES COMMUNES DU LOT (1)**

(Extrait).

**A**

ABBAYE (l'), v., c. de Léobard.  
ABREUVOIR (l'), i., c. de Grézels.  
ADIEU, h., c. de Cabrerets.  
AGANOS (les), h., c. de St Médard (Catus)  
AGARNEL, m., c. de Limogne.  
AGLAN ou AGLANS (les), v., c. de Soturac.  
AGRAS, h., c. de Castelnaud-de-Montrat.  
AILLAT, h., c. de Thédirac.  
AILLET, h., c. de Montdoumère.  
ALARY, h., c. de Cambayrac.  
ALARY, i., c. de Gigouzac.  
ALAUX, h., c. de Peyrilles.  
ALAYRANGUES, h., c. de Comiac.  
ALBARAT, h., c. de Pomarède.

ALBAS, c., cant. de Luzech, arr. de Cahors. — 1.670 hab. — Alt. moy. 229 m. — Les hauteurs de cette c. appartiennent à la formation jurassique supérieure; alluvions fertiles dans la vallée.  
Principaux v. et h.: Albas (719 hab.); — Cénac (58 hab.), à 6 k. d'Albas; — Rivière-H<sup>te</sup> (185 hab.), à 1 k.; — Rivière-B<sup>te</sup> (68 hab.), à 1 k. 500; — Paradis et Moulin, (90 hab.), à 2 k.; — Souleillac (le) (73 hab.), à 2 k.; — Cambou (52 hab.), à 1 k. 200.

Cours d'eau: Rivière du Lot (bac).  
Voies de com.: chem. vic. de g. com n° 8, de Cahors à Touzac; — chem. vic. d'int. com. n° 7, de Castelnaud à Cazals; — 12 chem. vic. ord.  
Distances: au chef-l. de cant. 5 k.; au chef-l. d'arr. et de départ. 24 k.

Statistique: Electeurs, 577. — Cons. mun. 16. — Sect. élect.: Albas (14 conseillers); Cénac (2 conseillers).  
Principal des 4 cont. dir. 10,166 fr.  
Revenus de la commune, 1,258 fr.  
Bureau de bienfaisance (revenu annuel 1,383 fr.).

Instruction: Ecole c<sup>le</sup> laïque de garç. (103 élèves); — Ecole c<sup>le</sup> congrég. de filles (97 élèves); — Ecole libre de filles (12 élèves); — à Cénac: école laïque mixte de h. (19 élèves).  
Produits agricoles: Vin, tabac, céréales, pommes de terre.

Commerce et Industries: Moulin à farine; — 2 hôtels ou auberges; — 4 cafés; — cercle, le 2<sup>e</sup> lundi de chaque mois. — Marchés, le lundi. — Fête patr., le 3 août.

**HISTORIQUE.**

Pendant la Révolution. — Albas formait 2 c. (Albas et Cénac) qui dépendaient du cant. de Luzech, district de Cahors.

Avant la Révolution. — Albas formait 2 c<sup>tes</sup>:  
1<sup>e</sup> C<sup>te</sup> d'Albas et Anglars (subdélégation de Prayssac et élection de Cahors). — Paroisses d'Albas, sous l'invocation de St-Etienne (1,400 p.) et d'Anglars, sous l'invocation de l'apparition de St-Michel (192 p.). — Cette c<sup>te</sup> payait 8,942 livres d'impositions; ses charges locales ordinaires étaient de 576 livres.

2<sup>e</sup> C<sup>te</sup> de Cénac (subdél. de Prayssac et élection de Cahors). — Paroisse de Cénac, sous l'invocation de St-Martin, (201 p.). — Cette c<sup>te</sup> payait 1,809 livres d'impositions; ses charges locales étaient de 44 livres.

Les anciennes mesures de ces deux c<sup>tes</sup> étaient celles de Cahors.

Vers la fin du siècle dernier, les vins d'Albas avaient déjà beaucoup de réputation; ces vins se vendaient jusqu'à 40 livres la barrique. — Les vignes y atteignaient le prix de 2,000 livres la quarterée (51 ares).

En 1106 le pape Pascal II donna l'église d'Albas aux chanoines de Cahors; cette église fut plus tard (1263) cédée par le chapitre à l'évêque Barthélemy de Roux. — En 1236 un autre évêque de Cahors, Pons d'Antejac, légua à la cathédrale de Cahors tout ce qu'il possédait à Albas.

Albas fut une des localités du Quercy hypothéquées aux Anglais, en 1287, par le roi Philippe le Long.

Le château d'Albas ou du Bas est souvent mentionné dans les chroniques du Quercy. Deux évêques de Cahors sont morts dans ce château: Antoine de Luzech (1495-1510) et Antoine Hébrard de St-Sulpice (1577-1601).

(1) Prix de l'ouvrage 4 fr. — La souscription sera close le 1<sup>er</sup> août. Après cette date le prix de l'ouvrage sera porté à 5 fr. Adresser les adhésions à M. Combarieu, archiviste à la PRÉFECTURE ou à M. Layton, imprimeur.

**Dernières Nouvelles**

Les bureaux de la Chambre des députés ont nommé une commission tout-à-fait favorable au projet ministériel sur l'amnistie.

On a signalé l'opposition de M. de Marcère, ancien ministre de l'intérieur, ainsi que celle de MM. Lamy, Ribot, Renault-Morlière, Lacaze, etc., membres du centre-gauche.

M. Guichard a été nommé président, et M. Ballue secrétaire de la commission.

M. Lepère a été désigné comme rapporteur.

M. Lamy a fait une très digne déclaration. Il a dit que l'amnistie ne saurait être l'apaisement quand on déclare la guerre aux congrégations.

Dans son bureau, le préfet de police a déclaré qu'il prenait la parole, non plus sur la question d'amnistie, sur laquelle on était généralement d'accord et qu'il n'éprouvait aucune difficulté à se rallier à cette question, mais qu'il s'agissait de savoir comment l'amnistie serait faite.

A ce propos, M. Andrieux a donné lecture de certains articles de journaux, dans lesquels il est dit que l'amnistie sera la résurrection du programme de la Commune et des revendications socialistes; on ne saurait permettre qu'on se trompât sur la signification de l'amnistie qu'on va faire.

Le préfet explique que cette amnistie a pour avantages de mettre fin à une équivoque et de permettre la distinction entre ceux qui demandent l'amnistie en obéissant à de purs sentiments d'humanité et ceux qui l'exigent dans l'intérêt des hommes et des programmes de la Commune.

Il considère que placé face à face avec ces derniers, le gouvernement, pour lutter contre leurs entreprises, trouvera dans l'opinion publique et dans l'opinion de la Chambre une force nouvelle pour le soutenir dans les voies d'une politique plus énergique. L'amnistie n'est pas faite pour les hommes de la Commune, mais bien contre eux.

Il y avait 312 députés présents dans les bureaux.

En récapitulant les scrutins, on trouve que 222 membres se sont prononcés pour l'amnistie 70 contre, et qu'il y a eu 20 bulletins blancs.

**ÉLECTION LÉGISLATIVE DE LORIENT.**

Electeurs inscrits, 19,543.  
Votants, 11,302.  
M. Mathieu, 6,253 voix (élu).  
M. Boy, 4,835 voix.

Le *Gaulois* raconte que plusieurs membres du centre gauche du Sénat se sont réunis avant-hier chez un d'entre eux. Il constate que le vote de l'amnistie au Sénat est presque certain. L'abstention serait à peu près générale dans le centre gauche. Ceux qui voteront la loi expliqueront dans la force du gouvernement établi.

Suivant la *République Française* l'élection de Trinquet est un coup d'épée dans l'eau arrivé heureusement trop tard pour empêcher le dépôt de projet d'amnistie.

M. Clémenceau, dans la *Justice*, dit que l'amnistie une fois faite, le parti républicain ne doit plus connaître que les luttes pacifiques et fécondes de la libre discussion. Les questions les plus graves, les plus urgentes s'imposent à lui. Le temps des récriminations est passé; il faut agir.

Les *Débats* déclarent qu'il est impossible de ne pas relever le démenti formel que les électeurs du Père-Lachaise ont tenu à donner à l'exposé des motifs trop optimiste du projet d'amnistie.

**DÉPÊCHES**

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, 22 juin, 3 h.

L'amnistie a été votée hier à la Chambre des députés par 333 voix contre 140.

Le ministère a été couvert par M. Gambetta qui, suivant l'expression du *Journal des Débats*, « s'est mis devant lui » et a

prononcé un discours très éloquent.

Le projet d'amnistie avait été combattu par M. Casimir Périer qui s'est élançé le premier à la tribune et a lu la protestation qu'il avait rédigée d'accord avec ses amis. Ce document a produit assez d'impression pour que M. Freycinet ait jugé nécessaire de lui répondre.

M. Paul de Cassagnac a répliqué à M. le Président du Conseil.

M. Gambetta est monté à la tribune pour répondre à quelques allusions malveillantes du député du Gers. Tous les journaux constatent l'immense succès de M. Gambetta, auquel la majorité des gauches a fait une véritable ovation.

Un amendement de M. Marcel Barthe demandant d'excepter de l'amnistie les assassins et les incendiaires a été repoussé par 262 voix contre 185.

L'impression unanime est que M. Gambetta s'est essayé dans le rôle de Président du Conseil.

Le *Soleil* dit que le règne de M. Gambetta va commencer, qu'il est déjà commencé.

Paris, 22 juin, 5 h. s.

Hier, pour la première fois, les conservateurs ont pris part aux élections municipales de Rome. Le maire de Rome et Garibaldi ont échoué. Les nominations appartiennent aux conservateurs et aux libéraux modérés.

Paris, 5 h. 40, soir.

Aujourd'hui dépôt au Sénat de la loi d'amnistie, votée hier par la Chambre des députés

**PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DU LOT.**

**PONTS ET CHAUSSEES.**

**CHEMIN DE FER DE MONTAUBAN A BRIVE**

Sections comprises dans le bassin du Lot.

Fourniture de Sable à extraire dans la rivière du Lot.

Prochainement, il sera procédé, en séance publique, par M. le Préfet du Lot, en Conseil de Préfecture et en présence de M. l'Ingénieur en chef des chemins de fer de l'Etat, dans les formes réglementaires, à l'adjudication, au rabais, sur soumission cachetée, de la fourniture de sable désignée ci-dessus.

Cette fourniture est évaluée :

Travaux à l'entreprise.	
4 <sup>e</sup> LOT. — 3,000 <sup>m</sup> cubes de sable...	12,000 »
Somme à valoir.....	1,500 »
Total.....	13,500 »
2 <sup>e</sup> LOT. — 3,000 <sup>m</sup> cubes de sable...	12,000 »
Somme à valoir.....	1,500 »
Total.....	13,500 »
3 <sup>e</sup> LOT. — 3,000 <sup>m</sup> cubes de sable...	12,000 »
Somme à valoir.....	1,500 »
Total.....	13,500 »
4 <sup>e</sup> LOT. — 3,000 <sup>m</sup> cubes de sable...	12,000 »
Somme à valoir.....	1,500 »
Total.....	13,500 »
5 <sup>e</sup> LOT. — 8,000 <sup>m</sup> cubes de sable...	32,000 »
Somme à valoir.....	4,000 »
Total.....	36,000 »
6 <sup>e</sup> LOT. — 3,000 <sup>m</sup> cubes de sable...	12,000 »
Somme à valoir.....	1,500 »
Total.....	13,500 »
7 <sup>e</sup> LOT. — 3,000 <sup>m</sup> cubes de sable...	12,000 »
Somme à valoir.....	1,500 »
Total.....	13,500 »
8 <sup>e</sup> LOT. — 3,000 <sup>m</sup> cubes de sable...	12,000 »
Somme à valoir.....	1,500 »
Total.....	13,500 »
9 <sup>e</sup> LOT. — 3,000 <sup>m</sup> cubes de sable...	12,000 »
Somme à valoir.....	1,500 »
Total.....	13,000 »

On pourra prendre connaissance du projet à la Préfecture (3<sup>e</sup> division) et dans les bureaux de MM. les Ingénieurs Lacaze et Couvrat.

Nous ferons connaître au prochain numéro le jour de l'adjudication.



**SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS**

Rendus sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, la :

**REVALESCIÈRE**

Du BARRY, de Londres

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aiguëurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse; diarrhée, dissenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose; tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins muqueux, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. 33 ans de succès, 100,000 cures, y compris celle de M<sup>me</sup> la duchesse de Castelstuart, le duc de Ploukow, M<sup>me</sup> la marquise de Bréhan.

lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le Dr. Prof. Dédé, etc.

Cure n° 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueur nocturnes.

N° 99,625: Avignon, 18 avril 1876. La Revalescière m'a guérie, à l'âge de 61 ans, d'une épouvantable maladie de vingt ans, des dépressions les plus terribles, à ne pouvoir faire aucun mouvement, avec des maux d'estomac jour et nuit, et des insomnies horribles. — Borel, née Carbonnetty.

Cure N° 98,614: Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affection de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de la Revalescière. — Léon PEYLET, instituteur à Cheyssous (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en mé-

decines. En boîte. 1/4 kil., 2 fr. 25, 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée au même prix. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus agités. Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 33 et 70 fr. franco. — Dépôt partout chez les bons pharmaciens et épiciers, DU BARRY et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris. SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS ET SUBSTITUTIONS FRAUDEUSES. Dépôt à Cahors, Vinel droguiste.

**VENTE sans FRAIS et au PAIR**  
au prix de 500 francs  
de 2,000 ACTIONS entièrement libérées  
des PLATRIÈRES de SEINE-ET-OISE  
Société au Capital de 1,500,000 fr.  
**180,000 FR. REVENU ACTUEL**  
S'adresser: Banque de la Chaussée-d'Antin  
Paris — 52, rue de la Chaussée-d'Antin, 52 — Paris

**EMPRUNT TURC**

Paiement des Coupons. — Récapitalisation des Fonds engagés.

**Banque Orientale**

Paris, 16, Avenue de l'Opéra, 16, Paris.

Les Porteurs d'EMPRUNT TURC 5 0/0 et d'OBLIGATIONS OTTOMANES doivent s'adresser ou écrire au Directeur en mentionnant leurs noms, adresse et la quantité de rentes ou d'obligations dont ils sont possesseurs.

PAIEMENT TRIMESTRIEL DE L'INTÉRÊT

Réponse explicative est envoyée immédiatement sur demande

**Livret des familles.**

MM. les maires du département du Lot trouveront à l'imprimerie Layton le *Livret de Famille* à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du Mariage.

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

**ORFÈVRENERIE CHRISTOFLE**

Récompenses obtenues à l'Exposition universelle de 1878

POUR NOS COLLABORATEURS

2 MÉDAILLES D'OR, 4 MÉDAILLES D'ARGENT  
4 MÉDAILLES DE BRONZE ET 7 MENTIONS HONORABLES

**GRAND PRIX**

(Cl. 24, Orfèvrerie)

**MÉDAILLE D'OR**

(Cl. 43. Métallurgie du NICKEL et de ses alliages)

**COUVERTS CHRISTOFLE**

ARGENTÉS SUR MÉTAL BLANC

SURTOUTS ET SERVICES DE DESSERT

Toujours fidèles au principe auquel nous devons le succès de notre industrie, DONNER LE MEILLEUR PRODUIT AU PLUS BAS PRIX POSSIBLE, nous avons constamment maintenu et tout récemment encore amélioré la qualité de nos produits sans nous préoccuper de la concurrence de prix, qui ne peut nous être faite qu'au détriment de la qualité. — Quelque dénomination qu'on donne à nos produits, la seule garantie pour le public est de n'acheter que les objets revêtus de la marque ci-dessus et du nom de CHRISTOFLE en toutes lettres.

Nos représentants à Cahors sont: MM. Mandelli frères, bijoutiers, orfèvres.

**MAISON DES 100,000 PALETOTS**

Boulevard Nord, CAHORS

**A. PAQUIGNON**

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX

rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.

Admise à l'Exposition Universelle de 1878.

VÊTEMENTS SUR MESURE  
HAUTES NOUVEAUTÉS.

**HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS**

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

**PRIX FIXE INVARIABLE**

Tous les Envois sont faits Franco

TRÈS PROCHAINEMENT

**OUVERTURE**

DU

**GRAND HOTEL-RESTAURANT**

du Palais National.

**Le Journal des Tirages Financiers**

(10<sup>e</sup> Année)

PARIS — 18, Rue de la Chaussée-d'Antin, 18 — PARIS

PROPRIÉTÉ DE LA

**SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE**

dont les Actions sont inscrites à la Cote officielle de la Bourse

Capital: SIX MILLIONS de francs

Est indispensable à tous les Porteurs de Rentes, d'Actions et d'Obligations. — Très-complet. — Paraît chaque Dimanche. — 16 pages de texte. — Liste officielle des Tirages. Cours des Valeurs cotées officiellement et en Banque. — Comptes-rendus des Assemblées d'Actionnaires. — Etudes approfondies des Entreprises financières et industrielles et des Valeurs offertes en souscription publique. — Lois, Décrets, Jugements intéressant les porteurs de titres. — Recettes des Chemins de fer, etc., etc.

L'ABONNÉ A DROIT:

AU PAIEMENT GRATUIT DE COUPONS  
A L'ACHAT ET A LA VENTE DE SES VALEURS  
sans Commission

Prix de l'Abonnement pour toute la France et l'Alsace-Lorraine:

**UN FRANC PAR AN**

ON S'ABONNE SANS FRAIS DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

AU PREMIER CHEMISIER  
**E. CRAMANT-MASSIP**  
CHEMISES INFROISSABLES  
Spécialité

De Lingerie pour homme, sur mesure

Seule Maison à Montauban

CHEMISE-BRETELLE SYSTEME BREVETÉ

Représentée à CAHORS,

par **M. DIDES,**

Coiffeur-parfumeur, 17, Boulevard Sud.

**PIANOS ET HARMONIUMS**  
DES MEILLEURS FACTEURS

**MUSIQUE ET INSTRUMENTS**

**GODINAUD, FILS**

CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS.

Accord et réparation. — Vente, échange et location.

**EAUX MINÉRALES DE MIERS**

**HOTEL CARBOIS**

à Alvignac (Lot)

Avenue de la gare de Rocamadour.

L'hôtel Carbois, situé dans un emplacement agréable, réunit toutes les conditions de bien-être propres à favoriser le traitement des Eaux. Les étrangers qui fréquentent cet établissement y sont l'objet des attentions les plus délicates, chacun se plaît à le reconnaître.

M. Carbois, le seul de la commune d'Alvignac actionnaire de la Fontaine minérale, offre à ses clients de leur donner, tous les renseignements qui pourraient leur être nécessaires.

Omnibus à tous les trains pour conduire les voyageurs de la gare de Rocamadour à l'hôtel Carbois.

**Avis au public**

A CAHORS, RUE FÉNELON, MAISON CAGNAC N° 4.

Les marchands de la grande liquidation, qui se trouvent à Agen, rue Garonne, 27, invitent les personnes de la ville et des environs, à venir visiter leur magasin, pour se rendre compte de leurs marchandises.

Pour finir de faire écouler les marchandises le plus promptement possible, il sera fait de grands rabais.

**Aperçu de quelques prix:**

Montres double cuvette or, pour homme au lieu de 200 fr., vendues	128 fr.
Montres, double cuvettes or, pour dames	55 fr.
Montres, argent	19 fr.
Montres, doubles cuvettes, argent	25 fr.
Montres, argent, pour dames	29 fr.
Montres, en melchior, marchant bien	6 fr. 90
Dés, argent	1 fr. 45
Boucles d'oreille, or et corail, garanti	2 fr. 25
Chaînes argent, garanties, depuis	8 fr. 00
Couverts en ruolz	1 fr. 45
Cuillères à café, ruolz	0 fr. 40
Couverts, vrai métal blanc	2 fr. 95
Cuillères café, métal blanc	0 fr. 75
Couteaux de table, manches en véritable buffle, la douzaine	14 fr. 00
Couteaux dessert	12 fr. 00
Timbales pour enfants, en ruolz, depuis	1 fr. 00
Salières, tige ruolz	0 fr. 50

On trouvera un choix plus complet d'autres marchandises, dans les mêmes conditions.

L'entrée est entièrement libre, aussi bien pour les visiteurs que pour les acheteurs.

**6 jours de Vente.**

**CONSTRUCTION ET RÉPARATION**

DE MACHINES DE TOUTE SORTE

**LOUIS DEBYSER**

Ancien mécanicien de marine, longtemps attaché aux chemins de fer et à de grands établissements industriels en France et en Espagne, se charge de la réparation ou de la construction de toute machine qu'on voudra bien lui confier: machines à vapeur fixes, locomobiles, machines à coudre etc. etc.

Successeur de Ramondou, Quai-Séguir, Cahors.

**Rente Foncière**

Sa hausse progressive, son traité de 200 millions avec le *Crédit Foncier de France*, assurant l'augmentation du revenu et le doublement du capital. — Réserves sociales dépassant déjà 14 0/0 du capital versé.

Cours actuel: 600 fr. — Cours justifié: 700 fr.

Lire la brochure de D'ARGENT, du *Gaulois* (50 c.), librairie, 17, boulevard Montmartre, Par s.

Monsieur DEYNAUD, courtier demande la représentation d'une maison de vins du midi pour le gros. Cours du Médoc, 28, Bordeaux.